

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi



CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et Co, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Laytou.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été

Arrivées à		Départs de		Arrivées à					
CAHORS		CAHORS		LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
14 h. 16 ^m matin.	5 h. » ^m matin.	6 h. 49 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	8 h. 23 ^m matin.	10 h. 40 ^m matin.	4 h. 22 ^m soir.	5 h. 51 ^m soir.	4 h. 27 ^m soir.	1 h. 8 ^m matin.
5 » 10 ^m soir.	1 » 40 ^m soir.	2 » 51 ^m soir.	3 » 56 ^m soir.	4 » 22 ^m soir.	5 » 51 ^m soir.	9 » 28 ^m »	10 » 55 ^m »	10 h. 33 — 11 h. 22 soir.	4 » 39 ^m »
10 » » »	5 » 40 ^m »	7 » 34 ^m »	8 » 46 ^m »					*	2 » 48 ^m soir.

Train de marchandises régulier : (Départ de Cahors — 5 h. 15^m matin. Arrivé à Cahors — 7 h. 56^m soir.)
Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 33^m matin.

Cahors, 1^{er} Février.

M. Grévy est nommé président de la République en remplacement de M. le maréchal de Mac-Mahon.

La déclaration suivante du Maréchal a été lue à la Chambre des députés et au Sénat :

Monsieur le président,

Dès l'ouverture de cette session, le ministère vous a présenté un programme des lois qui paraissent, tout en donnant satisfaction à l'opinion publique, pouvoir être votées sans danger pour la sécurité et la bonne administration du pays.

Faisant abstraction de toute idée personnelle, j'y avais donné toute mon approbation, car je ne sacrifiais aucun des principes auxquels ma conscience me prescrivait de rester fidèle.

Aujourd'hui, le ministère, croyant répondre à l'opinion de la majorité dans les deux Chambres, me propose, en ce qui concerne les grands commandements, des mesures générales que je considère comme contraires aux intérêts de l'armée et par suite à ceux du pays.

Je ne puis y souscrire. En présence de ce refus, le ministère se retire.

Tout autre ministère, pris dans la majorité des Assemblées m'imposerait les mêmes conditions.

Je crois dès lors devoir abréger la durée du mandat qui m'avait été confié par l'Assemblée nationale : je donne ma démission de président de la République.

En quittant le pouvoir, j'ai la consolation de penser que, durant les cinquante-trois années que j'ai consacrées au service de mon pays comme soldat ou comme citoyen, je n'ai jamais été guidé par d'autres sentiments que ceux de l'honneur et du devoir et par un dévouement absolu à la patrie.

Je vous invite, Monsieur le président, à communiquer ma décision à la Chambre des députés.

Veuillez agréer l'expression de ma haute considération.

Maréchal de MAC-MAHON,
duc de MAGENTA.

Versailles, le 30 janvier 1879.

LA JOURNÉE DU 30 JANVIER

Voici divers renseignements antérieurs à la lecture de la lettre par laquelle le maréchal de Mac-Mahon a donné sa démission.

Jeudi, 1 heure 33.

Les bureaux des gauches de la Chambre viennent de tenir une courte séance. Ils ont examiné les diverses éventualités qui pourront se produire et la ligne de conduite à suivre. On a délégué un membre auprès des bureaux des gauches du Sénat, pour les avertir que l'on se concerterait avec eux pour toutes les mesures à prendre.

Les questeurs de la Chambre ont pris leurs

mesures pour que le Congrès puisse avoir lieu séance tenante, des fauteuils seraient installés dans la salle des séances et les députés qui siègent dans les premiers rangs les occuperont et laisseront leurs places aux sénateurs.

1 heure 50.

Les bureaux des gauches sont en permanence. M. Gambetta assistait à la réunion tenue tout à l'heure. Il a pris la parole à cette réunion et a exposé les diverses éventualités qui pouvaient se produire :

1^o Démission du maréchal ; 2^o refus de se retirer et de signer les décrets, et enfin 3^o soumission du maréchal.

Pour le cas de démission, M. Gambetta a déclaré qu'il fallait choisir le plus digne et le plus républicain, et il a proposé la candidature de M. Grévy, qui a été approuvée à l'unanimité.

2 heures.

Le conseil des ministres est terminé.

On annonce que le Maréchal donne officiellement sa démission.

2 heures 10.

La démission du Maréchal était prête depuis ce matin.

Le maréchal l'a communiquée à son conseil qui a duré à peine une demi-heure.

On assure que la séance a été pleine d'émotion. Le Maréchal s'est séparé des ministres avec une grande dignité, ajoutant qu'il faisait des vœux pour que la France fût heureuse sous son successeur.

2 heures 15.

Les présidents et secrétaires des gauches de la Chambre viennent d'être délégués par les bureaux auprès des bureaux des gauches du Sénat pour les inviter à venir délibérer avec eux sur la tenue du Congrès, l'heure à laquelle il aura lieu et le choix du nouveau président.

C'est M. Jules Grévy qui est désigné par les gauches de la Chambre comme nouveau président de la République.

Les délégués des gauches de la Chambre sont MM. Louis Blanc et Clémenceau, de l'extrême gauche ; Floquet et Marcellin Pellet, de l'Union républicaine ; Albert Grévy et Camille Sée, de la gauche ; Germain et Riotteau, du centre gauche.

2 heures 20.

Voici quelques détails complémentaires sur la séance du conseil des ministres.

Le Maréchal, après avoir fait connaître sa résolution de se retirer, a voulu faire contre-signer sa lettre de démission par les ministres, mais ceux-ci s'y sont refusés, déclarant que ce n'était qu'un acte personnel qui n'engageait pas la responsabilité du cabinet.

Les huissiers du Sénat viennent de recevoir l'ordre de se tenir prêts à précéder en grand costume le Sénat lorsqu'il viendra se joindre à la Chambre pour former le Congrès.

2 heures 40.

Les droites du Sénat et de la Chambre prétendent qu'elles voteront pour la présidence de M. Grévy. En ce cas, M. Grévy serait élu à l'unanimité.

2 heures 45.

Beaucoup de membres manifestent l'intention de porter M. Gambetta à la présidence de la Chambre.

On croit que M. Grévy désire garder M. Dufaure comme président du conseil.

2 heures 50.

Le vote au Congrès aura lieu à six heures et durera jusqu'à neuf heures, à raison de l'appel nominal et du contre-appel qui doit se faire.

Le ministère demandera aux Chambres de se séparer pendant huit jours pour permettre de résoudre les questions pendantes.

Je puis vous dire que l'avis général des gauches est qu'aujourd'hui le ministère doit être maintenu ; M. Gambetta vient de se prononcer nettement dans ce sens dans les couloirs.

M. Dufaure a déclaré à ses collègues du cabinet qu'il désirait rentrer dans la vie privée et qu'il refuserait de rester au ministère.

3 heures 10.

On vient d'afficher aux Chambres une dépêche Havas annonçant que les puissances, présentes au sujet de la crise, auraient manifesté une intention favorable à l'issue prévue.

Je suis autorisé à vous déclarer que cette dépêche est absolument dénuée de tout fondement.

Les puissances n'ont pas été pressenties et aucune communication ne leur a été faite.

Les groupes de la gauche du Sénat sont réunis en séance plénière en ce moment.

3 heures 20.

Toutes les gauches du Sénat du Sénat viennent de tenir une réunion plénière dans le local du 8^e bureau.

Après une séance de quelques minutes, on a constaté que M. Dufaure refusait toute candidature. La candidature de M. Grévy a été adoptée à l'unanimité.

Les bureaux des gauches du Sénat vont se joindre à ceux de la Chambre.

M. Le Royer a demandé qu'un témoignage public de reconnaissance soit transmis à M. Dufaure.

M. Feray, qui préside, ajoute quelques mots.

La motion est adoptée à l'unanimité par acclamation.

3 heures 30.

Le marquis d'Harcourt ambassadeur à Londres, vient d'envoyer sa démission à M. Waddington.

Dans la lettre du maréchal, il y a un passage modifié sur la demande même des ministres.

Le maréchal s'est montré jusqu'à la dernière minute d'une correction et d'une courtoisie parfaites.

2 h. 36

Voici presque textuellement de libellé de la lettre de démission du Maréchal :

« Ne voulant pas former un nouveau cabinet, ne voulant pas prendre des résolutions contraires à ma dignité, ne voulant pas m'associer à des mesures qui désorganisent l'armée, je donne ma démission. »

Les Chambres.

3 heures 1/4.

M. Grévy donne lecture de la lettre du maréchal de Mac-Mahon.

Après la lecture de la lettre du Maréchal, qui a été accueillie par un silence profond, M. Grévy a donné lecture des articles de la Constitution relatifs à la situation. Il a ensuite annoncé que le Congrès était convoqué pour quatre heures et demie.

La séance est suspendue.

Sénat. — Les mêmes formalités qu'à la Chambre ont été observées au Sénat.

Le Congrès.

L'ouverture du Congrès a eu lieu à 4 heures et demie, avec un cérémonial imposant. A 4 h. 20, le président du Congrès a quitté le cabinet du président du Sénat, précédé du chef des huissiers et trois huissiers en grande tenue, d'un capitaine et d'un lieutenant du génie l'épée au port d'armes ; l'escortaient, à sa droite et à sa gauche, les vice-présidents, MM. Rampon et Pelletan, l'Admirault et le Royer secrétaires du Sénat. Le secrétaire général du Sénat et les valets de pied du bureau du Sénat en grande tenue, suivaient le président. Le 1^{er} régiment du génie formait la haie dans tout l'intérieur du palais où le cortège passait, depuis le Sénat jusqu'au pied du grand escalier menant à la galerie des batailles. La troupe de gendarmerie mobile faisait la haie dans la salle des Pas-perdus, depuis la Chambre jusqu'à l'entrée de la salle des séances. Pendant que le cortège était en marche, sur tout le parcours, les troupes présentaient les armes, les tambours battaient aux champs.

Les honneurs militaires ont été rendus jusqu'à ce que le président a été rentré dans la salle des séances. Le personnel du Sénat a pris la direction du service intérieur de l'Assemblée nationale. Les membres du Congrès mettent leurs bulletins dans une enveloppe cachetée. Le spectacle d'une assemblée si nombreuse est imposant.

4 h. 45.

La séance est ouverte à quatre heures quarante-cinq minutes. M. Martel, qui le préside, donne lecture de la lettre du Maréchal. Cette lecture est accueillie par un silence profond.

M. Martel lit les articles de la constitution.

Loi constitutionnelle relative à l'organisation des pouvoirs publics du 25 février 1875.

Art. 2. Le président de la République est élu à la majorité absolue des suffrages, par le Sénat et la Chambre des députés, réunis en Assemblée nationale.

Il est nommé pour sept ans. Il est rééligible.

Art. 7 — En cas de vacance par décès ou par toute autre cause, les deux Chambres réunies procèdent immédiatement à l'élection d'un nouveau président.

Dans l'intervalle, le conseil des ministres est investi du pouvoir exécutif.

Loi constitutionnelle sur les rapports des pouvoirs public du 16 juillet 1875.

Art. 3. parag. 3. En cas de décès ou de démission du président de la république, les deux Chambres se réunissent immédiatement et de plein droit.

MM. de Gavardie et Sarlande veulent parler.
M. Martel dit que M. de Gavardie veut demander si le Congrès accepte la démission du Maréchal.
M. de Gavardie interpelle vivement M. Gambetta.

Protestation bruyante. Agitation. La question préalable est votée à une grande majorité sur la question posée par M. de Gavardie.
Il est procédé au tirage au sort des scrutateurs.

Le scrutin est ouvert à cinq heures.
Le scrutin pour la nomination d'un président de la République a donné le résultat suivant :

Votants,	713
Suffrages exprimés,	670
Majorité absolue,	336

M. Grévy a été élu par 563 voix.
M. le général Chanzy en a obtenu 99.
Bulletins blancs ou nuls, 43.
M. Grévy est proclamé président de la République pour sept ans.
Tonnerre d'applaudissements. — Cris de : « Vive la République ! »

Après l'élection de M. Grévy à la présidence de la République, le sénat et la chambre ont tenu une courte séance pour prendre acte de l'élection de M. Grévy.

La Chambre élira demain son président, en remplacement de M. Grévy.

Le maréchal de Mac-Mahon a écrit à M. Grévy pour lui exprimer le désir d'aller le féliciter aussitôt après son élection. M. Grévy lui a répondu en lui exprimant combien il serait sensible à cette marque de haute courtoisie, mais en lui disant qu'il tenait à ce que ce fût lui-même, M. Grévy, qui allât le premier visiter le maréchal de Mac-Mahon.

On assure que le Maréchal ira ce soir saluer le nouveau président de la République.

9 heures.

A l'issue de la séance du Congrès, M. Dufaure et tous les ministres allèrent chez M. Grévy lui porter le résultat du vote. M. Dufaure, en lui exprimant la satisfaction de ce résultat, qui est la récompense de toute une vie de pureté et de droiture, a manifesté la confiance que M. Grévy dans la charge suprême dont il venait d'être investi, emploierait au service de la France et de la République les mêmes qualités qui l'ont distingué dans la conduite des assemblées et dans le parti républicain.

M. Grévy, très-ému, a remercié en quelques mots les ministres. Pour donner toute liberté au nouveau président de la République, il a manifesté l'intention de voir les ministres actuels continuer à diriger le gouvernement; il les a priés en tout cas de garder provisoirement leurs fonctions.

Le cabinet reste donc provisoirement en fonctions pour l'expédition des affaires.

Les ministres se réuniront demain en séance particulière, sous la présidence de M. Dufaure, pour examiner la situation qui leur est faite par les derniers événements.

Il est probable qu'une circulaire sera envoyée aux fonctionnaires qui sont à l'étranger.

Visite du maréchal de Mac-Mahon
AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

Le maréchal de Mac-Mahon, en tenue civile, accompagné d'un aide de camp en civil, est venu saluer dans la soirée le nouveau président. Les honneurs militaires lui ont été rendus par le piquet d'honneur. L'entretien a été très-courtois.

On assure que le Maréchal aurait l'intention de partir demain pour Grasse, où il resterait quelque temps.

Tous les journaux sont unanimes à reconnaître la correction et la dignité avec lesquelles le maréchal de Mac-Mahon a quitté le pouvoir, tous rendent également justice à l'honorabilité de son successeur.

Le *Journal des Débats* dit que l'ère des difficultés commence, mais que l'ère des grands dangers est passée.

La *République française* dit que depuis hier nous sommes en République. Elle fait un grand éloge de M. Grévy.

Le *XIX^e Siècle* compte que le ministère ne sera pas changé de sitôt.

La *Marseillaise*, la *Révolution* et la *Lanterne* disent que la journée d'hier est une révolution.

La *Soleil* affirme que la gauche a vaincu, mais qu'il lui reste à se vaincre elle-même.

M. le Président Grévy.

M. François-Paul Jules Grévy, qui vient d'être proclamé Président de la République, est né le 15 août 1813, à Mont-sous-Vaudrez (Jura). Il fit son droit, à Paris, où il conquit sa place au barreau. Il était commissaire du Gouvernement provisoire en 1848 dans le Jura, lorsqu'il fut élu à la Constituante par ce département, qu'il représente encore.

Pendant la discussion de la Constitution de 1848, il proposa de déléguer le pouvoir exécutif au Président du conseil des ministres, élu pour un temps illimité. Cet amendement ne fut pas adopté.

Au Deux-Décembre, il fut parmi les défenseurs du droit violé, qui protestèrent, à la mairie du 10^e arrondissement contre le coup d'Etat, et il eut l'honneur d'être emprisonné à Mazas.

De 1852 à 1868, M. Grévy se consacra exclusivement au barreau; et au 4 septembre 1870 il refusa d'entrer dans le Gouvernement provisoire, qu'il repoussait comme illégalement fondé; il réclama la convocation d'une Assemblée, et protesta contre la dissolution des Con-

seils généraux.

Le 16 février 1871 il fut appelé à l'unanimité à la Présidence de l'Assemblée nationale, donna sa démission le 2 avril 1873, et fut élu de nouveau le 9 mars 1876 président provisoire, puis président définitif.

On lit dans le National :

La France sera doublement satisfaite d'apprendre que le premier magistrat de la République est un républicain, et que ce républicain est M. Grévy.

Il y a longtemps que M. Grévy est désigné pour ce poste élevé; il y a longtemps que le sentiment public lui a marqué sa place.

A Bordeaux, l'Assemblée nationale, tout réactionnaire qu'elle fût, ne songea pas à se donner un autre président. Elle ne le renversa que quand eut sonné l'heure des intrigues fusionnistes.

Mais dès qu'il y eut une Chambre républicaine, elle porta M. Grévy au fauteuil.

A la mort de M. Thiers, il fut unanimement salué comme le candidat républicain, comme le successeur présumé du maréchal de Mac-Mahon; car on croyait alors que la succession allait s'ouvrir.

M. Grévy est un orateur de premier ordre, bien qu'il ait dès longtemps accepté une situation qui l'éloignait de la tribune. C'est qu'il est avant tout un homme d'Etat, parce qu'il est un homme de caractère.

Son passé est sans tache, et on n'a jamais pu l'accuser d'avoir dévié de la route que lui traçait sa conscience, même pour céder à un entraînement populaire, même pour suivre son parti. Car il est d'autant moins accessible à l'esprit de parti qu'il est plus inflexible dans son attachement aux principes.

Son avènement est pour nous l'achèvement de la République. L'édifice est enfin couronné. Pour l'Europe, c'est une garantie sans réserve. Les cabinets verront enfin à la tête de notre gouvernement un chef d'Etat qui joint à un glorieux passé une popularité solide et sans alliage; la confiance du pays et des Chambres, la certitude d'un long avenir.

On verra enfin ce que peut un grand peuple qui met à sa tête un grand citoyen.

INFORMATIONS

La commission sénatoriale des finances a constitué son bureau comme suit : Président : M. Calmon; Vice-présidents MM. Maguin et Bertaold; Secrétaires MM. Scheurer-Kestner, Dauphin, et le baron Le Guay.

La peste.

On télégraphie de St-Pétersbourg. Les autorités Russes ont décidé d'employer le feu pour combattre l'épidémie.

Il a été également décidé que les célébrités médicales européennes seraient reçues avec empressement.

On écrit de Vienne :

Les interpellations relatives à la peste ont vivement absorbé l'attention de la Chambre, et le prince Auersperg a eu la bonne fortune, assez rare depuis quelque temps, de se voir encore une fois ap-

plaudi par l'Assemblée tout entière lorsqu'il a fait connaître le résultat des délibérations qui ont eu lieu sous sa présidence entre les députés des trois gouvernements d'Allemagne, de Hongrie et de Cisleithanie. Bien que le fléau paraisse encore assez éloigné de nous et que le danger ne soit pas imminent, la population aime se sentir rassurée en voyant ses ministres agir avec rapidité pour la préserver contre l'invasion d'une si terrible maladie. Une commission médicale a dû déjà quitter Vienne, sur l'invitation du gouvernement, pour se rendre dans le voisinage des districts infestés étudier définitivement le caractère du fléau.

Vous avez remarqué sans doute parmi les dépêches télégraphiques celle qui vous a annoncé que la peste avait fait baisser la Bourse de Vienne. Il y a du vrai dans cette nouvelle; mais il ne faudrait rien exagérer, ni conclure de là à une panique sans motif sérieux. Ce qui est exact, c'est que parmi les mesures indiquées figure en première ligne l'établissement de quarantaines très sévères à toutes les stations frontières des voies ferrées entre l'Allemagne et l'Autriche d'une part, la Russie de l'autre. On a même admis, pour le cas où le danger deviendrait imminent, la possibilité d'une interruption momentanée de tout service de marchandises entre l'Orient et l'Occident de l'Europe, ce qui ne laisserait pas d'affecter sensiblement les recettes de certaines lignes de chemins de fer. Or, la Bourse, escomptant comme à son ordinaire les faits avant même qu'ils se soient produits, a laissé considérablement baisser les actions des lignes qui pourraient être atteintes.

CHRONIQUE LOCALE

A l'occasion de l'élection de M. le président de la République, un congé d'un jour a été accordé par M. le Ministre de l'Instruction publique aux élèves des Ecoles primaires et M. le Préfet du Lot en a fixé la date au mercredi 5 février, en ce qui concerne notre département.

ÉCHENILLAGE

M. le Préfet du Lot vient de prendre l'arrêté suivant, relatif à l'échenillage :

Article premier. — Avant le 1^{er} mars prochain, les propriétaires, fermiers, locataires, usufructiers, usagers ou autres faisant valoir leurs propres héritages ou ceux d'autrui, seront tenus d'écheniller ou de faire écheniller les arbres, arbustes, haies et buissons qui se trouvent sur lesdits héritages.

Art. 2. — Ils seront obligés de brûler sur-le-champ les bourses et toiles qui seront tirées des arbres, arbustes, haies ou buissons, dans un lieu où il n'y ait aucun danger de communication du feu, soit aux bois, arbres et bruyères, soit aux maisons et bâtiments.

Art. 3. — Les mêmes obligations sont imposées aux fonctionnaires et administrateurs publics ayant dans leur service la surveillance des promenades, routes, jardins et terrains de toute nature sur lesquels existent des arbres, arbustes, haies et buissons.

Art. 4. — La chasse et la destruction des petits oiseaux est défendue en tout temps. Est prohibé également l'enlèvement de leurs nids et leurs couvées.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

1^{er} Février 1879. (28)

Correspondance Littéraire AD. FAVRE.

LE

CHASSEUR DE PANTHÈRES

PAR ERNEST GAPENDU.

IX

YOUSSEF-BEY

Ce qui fait la faiblesse du peuple maronite, ce qui l'a toujours laissé à la merci de ses ennemis, c'est que son esprit sans émulation, sans ambition, sans élan, sans énergie, est resté en arrière de son époque, et qu'il ne s'est élevé jusqu'à l'individualité active, audacieuse, puissante dont la destinée est de faire faire un progrès à la civilisation, un pas à l'humanité. Ainsi, parmi ce peuple de victimes, un seul chef s'est dressé sachant se faire redouter des Druses et respecter des Turcs : ce chef, c'est You-

suf.
Youssef et le fils d'un simple cheik maronite (sorte de maire de village), mais c'est un homme intelligent, courageux, remarquable. A cette heure, bien des chrétiens lui doivent la vie.

Le camp de Youssef-Keram ou de Youssef-Bey plutôt, puisque l'on commençait à le nommer ainsi, était situé sur un plateau, au centre de la montagne, mais à l'abri de toute surprise. L'emplacement choisi révélait une véritable intelligence militaire dans le chef de la petite troupe.

Ce camp n'avait aucune tente : les soldats volontaires couchaient à la belle étoile. Les femmes et les enfants de ces braves avaient été renfermés par eux dans un vallon auquel on ne communiquait que par un étroit défilé que gardaient cinq cents hommes sûrs. Des provisions de bouche avaient été amassées, là deux sources donnaient de l'eau en abondance et suffisaient à la colonie de ces victimes échappées au carnage.

Abou'l-Abbas avait raconté rapidement à Youssef la façon miraculeuse dont lui et son compagnon avaient échappé. Le chef maronite fit donner à Henri les rafraichissements dont il avait besoin.

« Quelles nouvelles ? demanda vivement M. de Villeneuve.

— Les massacres continuent sans interruption !

— Et Zablé ? demanda Abou'l-Abbas.

— Zablé est en cendres !... Les Druses ont tout massacré !

— Mais Zablé comptait plus de douze mille habitants, tous chrétiens ! s'écria Henri.

— Oui, dit Youssef ; aussi les Druses furent-ils tout d'abord repoussés, mais ils savaient que les chré-

tiens attendaient un renfort, et ces misérables ont eu recours à une infame trahison ! Ils fabriquèrent des bannières et des croix qu'ils placèrent en tête d'une troupe de cinq à six mille hommes. Ils s'étaient tous déguisés en Maronites et ils arrivèrent près de la ville en chantant des chansons chrétiennes. Les malheureux habitants, croyant à l'arrivée d'amis, vinrent sans défiance au-devant des Druses. Surpris à l'improviste, ils furent massacrés avec une rage et une rapidité infernales. Quelques-uns purent se sauver. Les femmes et les enfants s'étaient retirés dans la montagne. Ils rencontrèrent là un grand nombre de Maronites qui s'étaient réfugiés dans les bois après la destruction de leurs villages. Alors les Druses ont appelé leurs chiens et ils ont parcouru la montagne faisant la chasse aux chrétiens ! En un seul endroit ils ont trouvé cent Maronites ; ils leur ont lié les mains derrière le dos pour les mettre à mort avec plus de cruauté : aux uns ils abattaient un seul bras, à d'autres ils coupaient les deux mains, à plusieurs ils enlevaient des morceaux de chair, ils leur crevaient les yeux ou les brûlaient vivants ! (1) »

Henri et Abou'l-Abbas, frissonnaient d'horreur.

« A Saïda, poursuivit Youssef, les massacres ont commencé hier. A Damas, ils commenceront peut-être demain !

— A Damas ! s'écria Henri en bondissant.

— Oui ; c'est là qu'est le chef druse le plus féroc, le cheik Malhoun-Khatoun !

— Malhoun-Khatoun ! celui qui commandait les mass acres à Deïr el-Kamar avec l'agah Osman-ben-

Assah et le Turc Kurdic-Pacha ?

— Lui-même !

— Sais-tu ce que le cheik a fait des prisonniers qu'il avait emmenés dans la montagne ? »

Et Henri, debout, frémissant, attendait la réponse avec une anxiété effrayante.

« Il les a fait massacrer ! répondit Youssef.

— Toutes ?

— Toutes... à l'exception de deux d'entre elles seulement.

— Qui?... lesquelles?... les noms de celles qu'il n'a pas fait tuer ? s'écria Henri dont les yeux démesurément ouverts jaillissaient hors de leur orbite.

— J'ignore leurs noms, répondit Youssef. Tout ce que je sais, c'est que l'une est la fille d'un négociant français, et l'autre d'un marchand juif. »

Henri poussa un soupir de soulagement et étira les mains d'Abou'l-Abbas.

« Tu ne m'avais pas trompé ! murmura-t-il.

— Mais, reprit Youssef sans remarquer les signes que lui adressait le chasseur de panthères, mieux vaudrait peut-être pour ces jeunes filles qu'elles eussent été tuées.

— Pourquoi ? fit Henri dont le visage un moment illuminé par un rayon d'espoir exprima soudain une terreur nouvelle.

— Parce que l'une, la fille du juif, n'a été gardée que par le motif que son père était riche et pouvait la racheter ; si le vieillard est mort ou s'il est ruiné, si ses trésors ont été pillés, et qu'il ne puisse payer enfin, Malhoun-Khatoun inventera des supplices plus terribles que ceux qu'il a déjà pratiqués pour se venger sur sa prisonnière.

(A suivre).

1) Ces horribles détails sont de la plus exacte vérité.

Art. 5. — L'exécution de ces dispositions est confiée à la vigilance de MM. les Maires et Adjoint, Officiers de Gendarmerie, Commissaires de police et Gardes champêtres.

Art. 6. — MM. les Maires sont invités, en outre, à prescrire les moyens les plus propres à assurer, dans leur commune, la destruction des hannetons et de leurs larves.

Notre compatriote M. Antonin Frézouls, avocat général près la cour d'appel de Toulouse, vient d'être reçu membre de l'Académie de Législation de cette ville.

L'Événement assure qu'il est fortement question de séparer les services des postes et des télégraphes du ministère des finances et de constituer un ministère spécial qui aurait pour titulaire l'honorable M. Cochery.

Par décision ministérielle du 20 janvier courant, des dispenses de manœuvre dans la proportion de 40/0 par canton peuvent être accordées cette année par MM. les généraux de Division aux hommes de l'armée territoriale des classes 1866 et 1867 qui vont être convoqués et qui ont des motifs sérieux à faire valoir.

Les demandes de dispenses doivent être remises à la gendarmerie 40 jours avant l'époque qui sera fixée pour les manœuvres et être accompagnées d'un certificat n° 5 et d'un avis de M. le Maire.

On reçoit les meilleures nouvelles des circonscriptions électorales convoquées pour le 2 février. De Condom, on télégraphie que M. Paul de Cassagnac perd de plus en plus du terrain.

QUELQUES MOTS A PROPOS DE LA DERNIÈRE INONDATION DU LOT.

La dernière crue du Lot me suggère l'idée de vous faire connaître plusieurs améliorations qui pourraient être exécutées avec profit :

1° Lorsque la crue commence, ne serait-il pas utile de placer des drapeaux d'une couleur quelconque mais déterminée d'avance, dans certains endroits visibles, par exemple au milieu des ponts de Cahors ? Bien entendu, pendant la nuit ces drapeaux seraient remplacés par des lanternes de différentes couleurs ;

2° Les dépêches relatives à la crue, devraient être affichées dans les bureaux de l'octroi des ponts ;

3° Sitôt que la crue deviendrait stationnaire, les signaux de jour et de nuit seraient changés, et quand l'eau baisserait décidément, de nouveaux signaux annonceraient la décroissance à tous les habitants riverains ;

4° Des bateaux sauveteurs devraient être placés près du Pont neuf, devant le port à gradins dont on a commencé la construction du côté du faubourg Cabessent. En cas d'une grande inondation c'est ce faubourg, dont les habitants sont épars, qui serait exposé aux plus grands dangers, comme dans la néfaste année de 1783. (Voyez la vie d'Antoine Blanc, dans l'ouvrage du docteur Vidaillet, *Hommes illustres du Lot*) ;

5° Comme la rue Sainte-Catherine, située dans le quartier du Port-Bullier, est susceptible d'être inondée tout-à-coup, — cela s'est vu le 9 janvier dernier — ne devrait-on pas, pour prévenir les grands malheurs qui pourraient résulter pour les habitants de cette rue, si une forte inondation se produisait pendant la nuit, rétablir l'ancien escalier de sauvetage qui conduisait jadis de cette rue à l'église de Notre-Dame de Soubirous. Cet escalier existe encore mais il est fortement dégradé et fermé, illégalement peut-être, par les propriétaires ?

J. M.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS du 25 au 1 février.

Naissances.

Clary, Esther, cul de sac bouzeran.
Cluzel, Pierre, rue de Lagasse.
Frey, Jean, Port-Bullier.
Bélibens, Emilie, rue Nationale.

Mariages.

Verdier Louis, et Garde Eugénie.

Décès

Bastide, Grégoire, 30 ans, rue Bousquet.
Alazard, Marie, 84 ans, à Labarre.

Lacassagne, Jeanne, 81 ans, à Toulouseque.
Espéret, Marie, 92 ans, rue du Château.
Raynal, Pierre, 55 ans, rue Nationale.
Redon, Jeanne, 81 ans, quai Regourd.

CALENDRIER DU LOT. — Février.

JOURS	SAINTS	FOIRES.
2 Diman.	LA PURIF.	
3 Lundi.	s Raymond	Lalbenque, St-Martin-de-Vers, Bagnas, Molières, Teyssieu, Camy.
4 Mardi.	se Jeanne.	Souceyrac, Frayssinet, Labastide-Murat.
5 Mercr.	se Agathe.	Puy-l'Évêque, Sonac, Cres-sensac.
6 Jeudi.	se Hyac. de M.	Frayssinet-le-Gélat, Catus, St-Céré Fajoles, Marminiac.
7 Vend.	s Romuald.	
8 Samedi	s Jean-Mat.	Les Junies, Bretenoux, Lacapelle-Marival, Cazillac.

Lunaisons du mois de Février.
P. L. le 7, à 4 h. 51 du matin.
D. Q. le 13, à 7 h. 3 du soir.
N. L. le 21, à 4 h. 12 du matin.
Les jours croissent de 1 h. 4 m.

Pour la chronique locale, A. Laytou

DERNIÈRES NOUVELLES

(Correspondance particulière du Journal du Lot).

Paris, 31 janvier.

Les journaux sont unanimes à rendre justice, sans distinction de parti, à la correction et à la dignité du maréchal de Mac-Mahon pendant la journée d'hier.

La transmission du pouvoir présidentiel s'est opérée non-seulement sans secousse, mais au milieu du calme le plus complet. Paris et Versailles ont eu la même physionomie que les jours ordinaires, avec cette seule différence que les marchands de journaux ont fait une meilleure recette.

Cette paix profonde dans toutes les classes de la population est un fait considérable. Il répond aux dernières critiques des ennemis de nos institutions républicaines, qui sont d'autant mieux assises que la plupart de leurs défenseurs sont arrivés à elles par patriotisme et par bon sens.

Paris, 31 janvier.

M. le ministre des affaires étrangères a adressé à tous les représentants de la France à l'étranger, une dépêche leur annonçant l'élection de M. Jules Grévy, comme président de la République Française, et les chargeant de notifier le fait aux gouvernements auprès desquels ils sont accrédités.

Paris, 31 janvier.

Hier soir, M. le général Gresley, ministre de la guerre, a donné l'ordre à tous les commandants de corps d'armée présents à Paris, de rejoindre immédiatement leurs postes. Tous ces officiers généraux sont partis par les trains du soir, pour leurs résidences respectives.

Paris, 31 janvier, 2 h. soir

Le conseil des ministres s'est réuni ce matin au domicile particulier de M. Grévy, qui ne s'installera à l'Élysée que dans quelques jours.

Tous les groupes de la gauche ont accepté la candidature de M. Gambetta à la présidence de la Chambre. Cependant M. Gambetta aurait déclaré qu'il ne prendrait pas possession du fauteuil avant de connaître la teneur du Message de M. Grévy.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 31 janvier.

4 heures 05.

Il est procédé à un scrutin pour l'élection d'un président.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants. 405
Bulletins blancs. 67
M. Gambetta. 314

M. Gambetta est proclamé président de la Chambre des députés. (Applaudissements répétés.)

Versailles, 5 heures.

Les Chambres vont se séparer jusqu'à jeudi prochain sur la demande du gouvernement.

C'est ce jour-là que sera lu le Message du président de la République, et c'est ce jour-là aussi que M. Gambetta prononcera une allocution à la Chambre.

M. Gambetta ira s'installer au Palais d'Orsay, à Paris, comme président de la Chambre des députés.

Bourse de Paris

Cours du 1^{er} Février.

Rente 3 p. % 77.75
— 4 1/2 p. % 79.40
— 5 p. % 112.60

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 31 janv.	CLOTURE précédent
Banque de France.	3.060 »	3.050 »
Crédit foncier.	777 50	773 75
Orléans-Actions.	1.180 »	1.182 50
Orléans-Obligations.	364 »	364 »
Suez.	697 50	696 25
Italian 5 %	74 30	74 30

L'Univers Illustré.

Sommaire du numéro du 25 janvier.

TEXTE : Courrier de Paris, par Jérôme. — Bulletin par X. Dachères. — Théâtres, par Jérôme. — L'observatoire du pic du midi, par Charles Murato. — Revue scientifique, par le docteur E. Decaisne. — Le musée des arts décoratifs, par Simon de Vandières. — Courrier du palais, par Maître Guérin. — Fra Angelico, par Ch. Murato. — La Robe de Noces, par Alexandre Dumas (suite). — Chypre, par Ch. M. — Bulletin financier, par Plutus. — Echecs.

GRAVURES : Ascension de M. Albert Tissandier à l'observatoire du général de Nansouty, sur le Pic du Midi. — M. Martel, président du Sénat. — Théâtres nationaux de l'Opéra: *Yedda*, légende japonaise, ballet en trois actes, de M. Mortier, Gille et Merante; musique de M. O. Métra. — Théâtre de l'Ambigu: *L'Assommoir*, drame en cinq actes, de M. W. Busnach et O. Gastineau, tiré du roman de M. Emile Zola. — Théâtre des Bouffes-Parisiens: *La Marocaine*, opéra-bouffe en trois actes; paroles de M. Paul Ferrier, musique de M. J. Offenbach; acte deuxième. — Le Musée de Arts décoratifs au palais des Tuileries, pavillon de Flore. — M. Ambroise Tardieu membre de l'Académie de médecine, décédé le 12 janvier. — Espagne; un naufrage sur la cote cantabrique. — *Fra Angelico*, d'après une aquarelle de M. Duncan. — Ile de Chypre (deux gravures). — Rébus.

LE TOUR DU MONDE *Nouveau journal des Voyages*. — Sommaire de la 94^e livraison. (Janvier. 1879). — D'Orenbourg à Samarkand. — Le Ferghanah, Kouldja et la Sibérie occidentale. 25 Impressions de voyage d'une Parisienne, par madame de Ujfalvy-Bourdon. — Texte et dessins inédits. — Treize dessins de Taylor, P. Sellier, Catenacci, Barclay, E. Rongat et Eerdinandus, Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 32^e livraison (25 janvier 1878). — TEXTE : Le Neveu de l'Oncle Placide, troisième partie, par J. Girardin. — Nos Colonies: La Nouvelle Calédonie par Louis Roussellet. — Le chien du capitaine, par Louis Enault. — Le Papier dans l'Antiquité, par Charles Raymond. — Dessins : A. Marie, E. Darboize, Moynet, Riou, Hachette boulevard St-Germain, 79, Paris.

SANTÉ A TOUS adultes et enfants rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres, 31 ans de succès 100,000 cures réelles par an.

La REVALESCIÈRE du BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os ; elle rétablit l'appétit ; bonne digestion et sommeil rafraichissant ; combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies, gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissement, acidité, pituite, migraine, nausées et vomissements après repas ou en grossesse ; aigreurs, congestions, inflammation des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, oppression, asthme, bronchite, phthisie, (consomption), dartres, éruptions, nervosité, épuisement, dépérissement, fièvre,

rhume, catarrhes, échauffement, chlorose, vice et pauvreté du sang, faiblesse, rétention, les maladies des enfants et des femmes.

Dyspepsie, ; M. J.-J. Noël, de Thuillies (Hainaut); de vingt années de dyspepsie. — Dartres M. Gr. Voos, de Liège, abandonné par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge (55) ans toute guérison était impossible, a été totalement guéri des dartres par l'usage de la Revalscière. — N° 49, 871 : M^{me} Marie Jolie, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatul, spasmes, et nausées. — N° 46, 270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46, 260 : M. le docteur-médecin Martio, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46, 218 ; M. le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18, 744 ; le docteur-médecin Shorland, d'une hydro-pisie et constipation. — N° 49, 522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte : 1/4 kil., 2 fr. 25, 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 70 fr. — Le Biscuits de Revalscière enlèvent toute irritation en toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques même devers le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 fr. — La Revalscière chocolatée, rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus éternés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Cahors, Vinel, pharmacien,

et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et C^e, limited, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

Au printemps, au moment où se manifeste la circulation des humeurs, l'on songe toujours aux dépuratifs ; nous ne pouvons rien conseiller de mieux dans ce but, que le Sirop de Raifort iodé, préparé à froid, de Grimault. Ce produit, dont la base est le cresson, le cochléaria, etc., plantes si populaires par leurs propriétés dépuratives et fortifiantes, s'emploie avec le plus grand succès aussi bien pour les enfants que pour les grandes personnes. M. le docteur Favrot, dans un article publié dans la *Revue médicale*, s'exprime en ces termes :

« Le Sirop de Raifort iodé de Grimault, nous nous paraît destiné à occuper une grande place dans la thérapeutique. Nous sommes heureux de pouvoir signaler les excellents résultats que nous avons constamment obtenus de son emploi comme régénérateur du sang, dans certaines affections chroniques générales, teoant à une acreté quelconque du sang, mais surtout dans celles dites spéciales, alors que l'Iodure de Potassium, l'huile de Foie de Morue et beaucoup d'autres dépuratifs en vogue étaient insuffisants ou ne pouvaient être supportés par des estomacs trop délicats.

« D^r A. FAVROT. »

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

UN CONSEIL A SUIVRE

De toutes les maladies qui apportent leur contingent au bulletin des décès, la plus commune, la plus désespérante pour les familles, celle qui chaque jour occasionne la plus grande mortalité, c'est assurément la phthisie pulmonaire. Jusqu'à présent, la science n'a encore trouvé aucun moyen certain de guérison, et son rôle se borne à soulager les phthisiques et à prolonger, à force de soins, leur existence de quelques années. Chacun sait qu'on recommande aux poitrinaires de passer l'hiver dans les climats chauds et autant que possible dans le voisinage des forêts de sapins, dont les émanations ont une action si favorable sur les poumons. Malheureusement, bien des malades ne peuvent pas se déplacer ; s'est spécialement à eux que cet article s'adresse.

Des expériences faites d'abord à Bruxelles et renouvelées depuis un peu partout ont prouvé que le goudron, qui est un produit résineux du sapin, a une action des plus remarquables

et des plus heureuses sur les malades atteints de phthisie et de bronchite.

C'en est assez déjà pour que ce produit mérite de fixer l'attention des malades. Mais il faut bien se persuader que c'est surtout au début de la maladie qu'il faut prendre le remède. Le moindre rhume peut dégénérer en bronchite; aussi convient-il pour en tirer le plus grand parti possible, de se mettre au traitement du goudron dès que l'on commence à tousser. Cette recommandation est d'autant plus utile, que beaucoup de poitrinaires ne se doutent même pas de leur maladie et se croient seulement atteints d'un gros rhume ou d'une légère bronchite alors que la phthisie est déjà déclarée.

Le goudron s'emploie sous forme d'eau de goudron. Autrefois on mettait du goudron dans le fond d'une carafe, on remplissait avec de l'eau qu'on agitait deux fois par jour, pendant une semaine, avant de l'employer; on obtient ainsi un produit peu actif, très-variables dans ses effets et d'un goût âcre et désagréable. Aujourd'hui on trouve chez tous les pharmaciens, sous le nom de *Goudron de Guyot*, une liqueur très concentrée de goudron qui permet de préparer instantanément, au moment du besoin, une eau de goudron très-limpide, très aromatique et d'un goût assez agréable. On en verse une ou deux cuillerées à café dans un verre d'eau et on peut ainsi obtenir à volonté une eau de goudron

plus ou moins chargée de principes aromatiques et d'un prix minime à ce point, qu'un flacon du prix de 2 francs peut servir à préparer dix à douze litres d'eau de goudron. Du reste, une instruction détaillée accompagne chaque flacon.

C'est avec le *Goudron de Guyot* que les expériences ont été faites dans sept hôpitaux et hospices de Paris, ainsi qu'à Bruxelles, à Vienne et à Lisbonne.

M. Guyot prépare aussi des petites capsules rondes de la grosseur d'une pilule, qui, sous une mince couche de gélatine sucrée, contiennent du goudron de Norvège pur de tout mélange. Cette forme peut être recommandée aux personnes qui ont de l'aversion pour l'eau de goudron ou que leur position appelle à voyager fréquemment. Deux ou trois capsules de goudron de Guyot au moment du repas remplacent facilement l'usage de l'eau de goudron. Chaque flacon du prix de 2 fr. 50 contient 60 capsules; c'est assez dire à combien peu revient le traitement par les capsules de goudron de Guyot: dix à quinze centimes par jour.

Lorsqu'un rhume sera déjà ancien ou lorsqu'on voudra obtenir un effet plus rapide, il conviendra de suivre le traitement par les capsules de goudron en même temps que l'on prendra de l'eau de goudron au repas et au moment de se coucher. Ce double traitement dispense de l'emploi des tisanes, pâtes et sirops, et le plus souvent le bien-être se fait sentir

dès les premières doses.

SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE
EN FORMATION DES
MINES D'ARGENT
ET Fonderies DE BINGHAM
CAPITAL : 17,000,000 DE FRANCS

SOUSCRIPTION PUBLIQUE
AUX

34,000 Actions de 500 Francs
FORMANT LE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

CONSEIL D'ADMINISTRATION
M^{rs} de Banneville, G. O. ✱, Ancien Ministre,
M. Buchot ✱, Administrateur de la Société d'ass. la Foncière.
M. Dommartin ✱, ancien Juge au Tribunal de Commerce de la Seine.
M. Lemoine, Ingénieur, Ad- minis. du Crédit Mobilier.
M. le C^{te} de Maugny ✱, ancien chargé d'Affaires de France.
M. Outrey, C. ✱, Administ. des mines de Laurium.
M. Ch. Rugel, Banquier.
M. le C^{te} de Vassal-Montviel.
M. Welche, C. ✱, Ancien Ministre.

EXPOSÉ:

Le but de la Société est l'acquisition immédiate, déjà assurée par contrat, de la propriété des mines d'argent, fonderies, ateliers et dépendances de Old Telegraph (Utah), l'une des plus riches de l'Amérique actuellement en pleine exploitation et dont les bénéfices nets sont de 347,500 francs par mois. Les développements et améliorations actuels doivent, dès cette année, doubler les bénéfices.

VERSEMENTS:
En souscrivant..... 250 fr. } 500 fr.
Le 22 février..... 250 fr.
La cote officielle sera demandée aussitôt après la constitution de la Société.

SOUSCRIPTION OUVERTE
JEUDI 6 ET VENDREDI 7 FÉVRIER
A PARIS, à la Société anonyme de Crédit Mobilier, 15, place Vendôme;
EN PROVINCE, chez tous les Banquiers, ses correspondants.
On peut, dès à présent, souscrire par correspondance.
On peut se procurer au Crédit Mobilier tous les rapports, prospectus et statuts.

PAPIER LARDY
Déplace le mal en attirant le sang vers la peau.
— Souverain dans les rhumes aigus ou chroniques, bronchites, catarrhes, asthme, irritations de la poitrine ou de la gorge, ainsi que dans les douleurs, sciastique, lumbago, etc.
1 fr. 50 la boîte.

Éviter les contrefaçons
CHOCOLAT MENIER
Exiger le véritable nom
Pour tous les extraits et articles non-signés.
Le propriétaire-gérant, A. Layton.

J. LARRIVE
5, rue de la Liberté, près de la Cathédrale, à Cahors, (Lot)

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE.

Machines à Coudre de tous systèmes :
Elias Howe, Singer, Berthier, Godwin, Hurtu et Hautin.

Accessoires, pièces de rechange et fournitures. Coupe-boutonniers.

Tapis de table brochés soie, Drapés, Algériens, Tapis d'appartements et passages. Carpettes et Descentes de lits, Moquette et haute laine. Chemises cretonne, blanche et couleur. Caleçons et Gilets flanelle désanté.



Galoches et chaussures d'hiver. Couverture de voyages françaises et anglaises. Chapelières, malles fines et ordinaires. Chancelières, Valises, étuis à chapeaux. Couvre-pieds, Indiennes meuble, toiles, Nappes, Serviettes calicots. Mouchoirs de poche, fil blanc et couleur.

SEMELES HYGIÉNIQUES contre le froid des pieds. — Prix : 4 fr.

MACHINES A COUDRE, POUR ÉTRENNES :

La petite Silencieuse.....	40 fr.	L'Abeille.....	150 fr.
La Merveilleuse.....	50	La machine-Bijou.....	170
La Nec-plus-ultra.....	90	La véritable Silencieuse..	225
La Productive.....	90	L'Active.....	225

MACHINES
SYSTEME ELIAS HOWE :
N° 1, 200 f. N° 2, 225 f. N° 3, 250 f.




BUFFANT
N° TAPISSIER, RUE DE LA PRÉFECTURE, A CAHORS.

J'ai l'honneur de vous informer que je viens de transférer mon Magasin rue de la Préfecture, ancienne maison Calvel. Comme par le passé, ma Clientèle trouvera chez moi un grand assortiment de Papiers peints, Drapeaux avec frange et hampe dorées, inscriptions demandées. Toilettes anglaises, Tables de salon, Tables à ouvrage. Sommiers élastiques très bien conditionnés, avec ressorts de première qualité, acierés.

Franges coton en tout genre, Passementerie laine et soie, Embrasses de toute façon.

Ciels de lit, Bâtons noyer, acajou, et tout autre bois; Paters, Toiles cirées.

Fauteuils, Chaises, Canapés en tout genre. Prie-Dieu, Chauffeuses, etc., etc.

Garnitures de lit et de croisées dans tous les styles. Papiers peints depuis 0 fr. 35 c. le rouleau; Papier satiné à 0 fr. 95 c. Papier doré 4 fr. 50.

Bordare depuis 4 fr. les 32 mètres jusqu'à 4 fr.; dorée, 5 fr. les 32 mètres jusqu'à 10 francs.

Le tout à des Prix modérés.

ANTI-ASTHMATIQUES DE BARRAL
Le Papier et les Cigares Anti-asthmiques de Bⁱⁿ BARRAL
Sont recommandés par les médecins pour combattre l'Asthme ainsi que l'Oppression qui accompagne la plupart des affections des voies respiratoires.
La boîte de Papier, 5 fr.; 1/2 boîte, 3 fr. — La boîte de Cigares, 3 fr.
Dépôt dans toutes les Pharmacies.
Envoi franco contre mandat ou timbres-poste adressés à Barral, 80, faubourg St Denis, à Paris.

FONDS DE COMMERCE
A CÉDER DE SUITE.
Lingerie, Bonneterie, Ganterie, Mercerie, fine Parfumerie.
Liquidation pour cause de cessation de commerce.
Grande réduction sur les prix.
S'adresser AUX TROIS SŒURS
M^{lles} SOULIÉ, galerie de Fontenille, à Cahors.

A VENDRE
UN
OMNIBUS
DE FAMILLE
et Harnais.
S'adresser au bureau du Journal.

TABLEAU DES DISTANCES
nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour
De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811
PRIX : 1 FRANC.
Chez M. Layton, rue Valentré, à Cahors.

EAU SULFURÉE, SODIQUE ET CALCIQUE
EAUX-BONNES
B. Pyrénées. — Saison 15 mai - 15 Octobre.
Rhume, Bronchite, Angins, Granulations, Laryngite, Aphonie, Catarrhe, Coqueluche, Asthme, Pleurésie, Lymphatisme.
Préviennent sûrement la Phthisie pulmonaire.
Dépôt dans toutes les Pharmacies.

EAU MINÉRALE NATURELLE
VICHY
Sources de l'État. Applications en médecine :
GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.
HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence.
CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaux, goutte, diabète, etc.
HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins.
Administration de la C^o concessionnaire :
PARIS, 22, Boulevard Montmartre
EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE
Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, pharmaciens et droguistes.

Bureau : 29 rue Saint-Roch.
MUSÉE DES FAMILLES
Une livraison par mois avec dix à quinze magnifiques gravures inédites : un splendide volume par an. NOUVELLES, HISTOIRES, SCIENCES, VOYAGES, BEAUX-ARTS, ACTUALITÉS. *Moralité irréprochable.* Texte par A. Genevay, H. de la Blanchère, Bertoud, Comettant, Deslys, Etienne Marcel, Chalamel, Paul Cellières, R. de Navery, Verne, etc. Illustration, par A. de Bar, Bertall, Doré, Foulquier, Gavarni, Jobannot, Lix, H. Scott, C. Gilbert, Kauffmann, Morin, etc. — Le volume de 1878 (45^e année de la collection) est en vente. Collection : les 30 premiers volumes, chacun, 4 francs, port en sus; les volumes suivants, 31 à 42, Paris, 6 francs, et 7 fr. 50. Les volumes 43 à 45, 7 francs; Départements, 8 fr. 50 franco.
ENVOI D'UN NUMÉRO SPÉCIMEN CONTRE 50 CENTIMES EN TIMBRES-POSTE.

Pharmacie Centrale de Cahors
ESCROUZAILLES
PHARMACIEN
Successeur de F. VINEL

Successeur de M. Vinel, et voulant continuer les traditions de l'ancien et regretté Maître de la **Pharmacie Centrale**, j'ai l'honneur de prévenir le Public que je ferai tous mes efforts pour conserver et augmenter la confiance de la clientèle de la Mai-on.

Ancien élève de M. FILHOL, professeur de chimie et Directeur de l'Ecole de Médecine et de Pharmacie de Toulouse, je viens me recommander à mes clients par la conscience que je porterai dans mes préparations pharmaceutiques et le prix modéré de mes produits.

On trouvera à la **Pharmacie Centrale**, le dépôt de toutes les spécialités françaises et étrangères. L'Elixir vermifuge, le Sirop et Pastilles des Chantres de F. VINEL, les Thés et Chocolats variés. — Les Bandages, Bas à varices sur mesure, Ceintures ventrières, Irrigateurs, Clysopommes, Biberons, articles d'alaitement. Bouts de sein, etc., etc. Les produits chimiques pour la photographie et l'industrie.

Outre ces articles, on trouvera encore à la Pharmacie Vinel, divers produits composés par le successeur, qu'il livrera au public avec la garantie de son nom. Tels sont : le Sirop pectoral contre les rhumes récents et anciens, l'Extrait fluide des 3 quinquinas pour préparer soi-même instantanément 1 litre de vin de quinquina; la Liqueur concentrée de goudron préparée par un procédé mécanique tout nouveau, employée avec succès, dans les maladies des voies urinaires et respiratoires; l'injection végétale, guérison assurée des maladies secrètes après 8 ou 10 jours de soins; diverses Eaux de toilette possédant des propriétés hygiéniques incontestables; un Composé chimique contre les tâches de rousser et les boutons de la figure; l'eau chimique contre la chute des cheveux; le liniment à la glycérine contre les gerçures et les fissures de la peau; Eau de quinine, Eau de Cologne supérieure, Eau de Botos, Vinaigre de toilette, etc., etc.

DOUCÈDE,
Marchand TAILLEUR, RUE DE LA LIBERTÉ, à Cahors.

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai pris la suite des affaires de M. FOISSAC, comme marchand tailleur et que je m'efforcerai de mériter votre confiance par les soins que j'apporterai aux commandes que vous voudrez bien me confier.

Je me recommande spécialement pour la solidité, l'élégance, la bonne qualité et la modicité de mes prix.

DOUCÈDE, marchand tailleur.